

## Education et Formation 2020

# *Circulaire du CSEE 3/2011*

---

*Information concernant le programme  
Education & Formation 2020 de l'UE  
et la Stratégie UE 2020*

- Les crises et l'éducation
- Le nouveau programme d'éducation et de formation tout au long de la vie: Erasmus pour tous
- Elargissement des droits d'inscription?
- Modifications de la politique de recherche dans l'UE
- La mobilité, un état d'esprit
- Le rôle des syndicats dans l'assurance de la qualité de l'EF
- Compétences essentielles des enseignants
- Amélioration des TIC dans l'éducation
- L'enseignement des mathématiques, de la science et de la technologie
- Enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage (TALIS)
  - Conférence du Parlement européen « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois »
  - Lectures recommandées
  - Calendrier

## Les crises et l'éducation

On peut d'ores et déjà prévoir que l'ampleur de la dette souveraine de plusieurs pays membres de l'UE contribuera à rendre plus critique encore la situation financière, économique et politique de l'Europe, en l'enfonçant davantage dans la crise. Alors que les Etats membres de l'UE ont pris diverses mesures d'austérité dans le secteur de l'éducation, les institutions de l'Union européenne n'ont pas trouvé une approche commune pour définir le budget de l'éducation et de la formation. La déclaration du CSEE sur le budget européen, publiée en octobre, met en évidence ces désaccords : « Dans son budget provisoire de l'Union européenne pour l'exercice financier 2012, le Conseil propose de réduire les investissements communautaires consacrés à l'éducation et à la formation de pas moins de 130 millions d'euros. A noter en particulier les propositions de réduire les budgets du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP), ainsi que de l'initiative de recherche People de 60 millions d'euros chacun. [...] Réagissant à cette sombre perspective, la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen a courageusement proposé une augmentation des lignes budgétaires consacrées à l'éducation, à savoir de 45 millions d'euros pour le LLP. »

Pour le CSEE, la politique de l'éducation de l'Union européenne est affectée dans une large mesure par l'approche orientée davantage sur le marché. L'éducation est considérée comme un outil devant contribuer à la croissance de l'Europe et à une future relance, mais les documents sur la politique de l'éducation semblent tous comporter certaines idées de nature à inciter les gouvernements à diminuer le financement public de l'éducation, à dégrader l'autonomie des écoles et à privatiser l'éducation.

A la dernière en date des réunions du Comité sur l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne, les représentants des ministères de l'Education ont déjà émis de fortes critiques sur l'orientation commerciale prise par la Commission européenne, affirmant que le secteur industriel a toujours eu des plans à court terme, mais que l'éducation constitue un objectif s'étendant sur la vie entière. Le nouveau plan de la Commission européenne pour l'année prochaine prévoit de créer des *Alliances sectorielles pour les compétences* visant à associer les entreprises à la conception et à l'enseignement des disciplines de l'enseignement et de la formation professionnels, en fonction de leurs besoins. Une initiative du même ordre concerne les programmes de cours de l'enseignement supérieur.

Les différents articles reproduits dans la présente Circulaire mettent tous en évidence ces différents éléments, s'agissant des nouvelles politiques de l'UE : la politique de la Commission européenne sur la *Modernisation de l'enseignement supérieur*, le nouveau programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, le programme *Erasmus pour tous*, et le nouveau programme de recherche *Horizon 2020* précisent tous que le rôle de l'éducation est de répondre aux besoins des entreprises. L'idée la plus inquiétante est celle prévoyant la mise sur pied d'un « mécanisme de caution pour un prêt aux étudiants en master » de l'Union européenne, qui serait de nature à étendre l'exclusion sociale et constituerait un nouveau soutien au secteur bancaire. Le programme *Horizon 2020* sera axé non plus sur les activités de recherche mais sur la satisfaction des besoins des entreprises. Le CSEE a observé de près l'évolution de ces politiques et s'est érigé contre elles.

### Le nouveau programme d'éducation et de formation tout au long de la vie : Erasmus pour tous

Comenius, Socrates et Leonardo da Vinci ont perdu face à Erasmus

La Commission européenne a publié le 23 novembre 2011 une Communication sur le nouveau programme *Erasmus pour tous*. Ce programme a pour but de fonder tous les programmes d'éducation et de formation tout

au long de la vie actuels en un programme unique pour l'Éducation, la Formation, la Jeunesse et les Sports, s'étendant sur la période 2014-2020.

La Commission européenne a décidé de conserver seulement le nom « Erasmus », celui-ci étant le programme de mobilité le plus connu des citoyens de l'UE, et de faire disparaître les noms des autres programmes (Comenius, Socrates, Leonardo da Vinci et Jeunesse en action). Ces programmes seront au contraire scindés en fonction de leurs thèmes : *Erasmus Enseignement supérieur*, *Erasmus Enseignement supérieur international*, *Erasmus Formation* (pour l'enseignement et la formation professionnels), *Erasmus Ecoles* (pour l'enseignement dans les écoles), et *Erasmus Participation des jeunes*.

Les avantages qui résulteraient de la fusion sont une plus grande rationalisation, simplicité et efficacité. Les programmes reposent sur trois types d'actions essentielles :

Action essentielle 1: mobilité des individus à des fins d'apprentissage  
Action essentielle 2: coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques  
Action essentielle 3: soutien à la réforme des politiques

La Commission européenne estime pouvoir ainsi étendre la mobilité des individus à 5 millions d'apprenants et 1 million de membres du personnel de l'éducation. L'action essentielle 1 offrirait des possibilités de mobilité pour le personnel, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels et pour les jeunes. Cette mesure permettrait également de créer un « master pour la mobilité des étudiants » assorti d'un mécanisme de garantie de prêts.

L'action essentielle 2 serait axée sur le renforcement de partenariats novateurs unissant les établissements d'éducation et les entreprises, dans les domaines suivants : 1. Partenariats régionaux et locaux; 2. Alliances sectorielles pour les compétences («partenariats de grande envergure entre établissements d'enseignement et de formation et entreprises visant à élaborer de nouveaux programmes spécifiques aux secteurs dans l'EFPP) ; 3. Plates-formes TIC; 4. Renforcement des capacités avec les pays tiers. L'action essentielle 3 mettrait en évidence les outils de la méthode ouverte de coordination et son incidence dans l'éducation, la formation et la jeunesse. En outre, elle favorisera le dialogue politique avec des pays tiers et des organisations internationales.

La Commission européenne prévoit d'accroître le budget, en fonction toutefois de la décision que prendront le Parlement européen et le Conseil avant l'adoption du programme en décembre 2013. Dans le nouveau budget, la mobilité individuelle est puissamment aidée, et 66% de l'ensemble des fonds peuvent lui être accordés. L'action essentielle « Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques » recevra 25% et l'action essentielle 3 (Soutien à la réforme des politiques) recevra 5% du budget.

Le CSEE s'inquiète du plan prévoyant de mettre en place un mécanisme de garantie de prêts pour les études de master à l'étranger : ce plan prévoit que l'UE accorde des incitants aux banques privées afin d'accorder des prêts d'étude à de meilleures conditions. De telles mesures sont de nature à encourager les gouvernements à renforcer la tendance à la marchandisation du master, ce qui contribuerait certainement à l'exclusion sociale. En outre, le nouveau programme se fonde sur une approche trop commerciale.

La communication Erasmus pour tous et la proposition de règlement peuvent être consultées sur: [http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/doc/com\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/doc/com_fr.pdf)

## Elargissement des droits d'inscription?

L'effet des crises sur la politique de l'UE en matière d'enseignement supérieur

« *L'enseignement supérieur n'est pas à vendre* »

En octobre, le CSEE a publié une déclaration sur l'enseignement supérieur, en réponse à la communication de la Commission européenne intitulée « *Soutenir la croissance et les emplois - un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe* ». Cette déclaration mettait l'accent sur les points suivants :

- La mission des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur va beaucoup plus loin que l'offre de connaissances au profit des entreprises.
- L'éducation doit préparer les individus à la vie et ne doit pas servir seulement à répondre aux besoins à court terme du marché de l'emploi.
- Les droits d'inscription ne sont rien d'autre qu'une contribution à la marchandisation de l'éducation, et mènent à l'exclusion des groupes défavorisés sur le plan socio-économique.

Le projet de mécanisme de garantie des prêts, qui apparaissait également dans la proposition de règlement du programme *Erasmus pour tous*, a fait l'objet de vives critiques dans la déclaration. Le CSEE invite dès lors instamment la Commission européenne à inverser sa politique actuelle qui consiste à porter un appui à l'augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Le CSEE a également fait valoir que l'avis de la Commission européenne sur l'association des employeurs et des instances du marché de l'emploi à la conception et à l'exécution des programmes constitue une attaque contre la liberté académique fondamentale caractéristique des universités. La Commission européenne décrit la recherche comme une activité devant servir des objectifs commerciaux, et définit la mission du secteur de la recherche comme consistant à donner une formation à 1 million de nouveaux chercheurs au profit des entreprises. Cependant, beaucoup de lauréats du Prix Nobel ont reçu un appui alors qu'ils suivaient une approche exempte de toute rentabilité.

## Modifications de la politique de recherche de l'UE

*Consultation publique sur l'Espace européen de la recherche*

La Commission européenne a mené une consultation publique en ligne intitulée « *Areas of untapped potential for the development of the European Research Area* », la date limite de réponse étant fixée au 30 novembre 2011. Le but de cette consultation publique était de rassembler des opinions sur les obstacles essentiels au bon fonctionnement de l'Espace européen de la recherche (EER).

S'agissant de la consultation, la Commission européenne a fourni un document de référence devant servir d'orientation. Ce document décrit la situation actuelle de l'Espace européen de la recherche en termes de progrès et de défis relevés, et contient une recommandation quant à ce qui est nécessaire pour mener à bien cette initiative. Au nombre de ces recommandations figurent notamment celles-ci :

- Amélioration des conditions de travail, des perspectives de carrière et recherche de l'équilibre des genres entre les chercheurs
- Accroissement du financement et de l'autonomie des universités
- Ouverture de la recherche et facilitation de son accès public
- Stratégies et priorités communes en matière de coopération sur le plan de la science, de la technologie et de l'innovation
- Renforcement de la participation des protagonistes dans la politique européenne de recherche et dans la concrétisation de l'Espace européen de la recherche

Cependant, l'accent est mis également sur la demande du resserrement des liens entre les établissements publics de recherche et l'industrie, notamment par le biais d'accords contractuels. Le document ne manifeste aucun intérêt pour la manière dont cette situation pourrait se répercuter sur l'autonomie de la recherche ou sur l'objectif sociétal de l'EER. Dans la réponse qu'il a fournie dans le cadre de la consultation publique, le CSEE a critiqué ces éléments de la politique de recherche de l'UE.

La déclaration du CSEE sur l'enseignement supérieur est disponible sur le site :

[http://etuce.homestead.com/CSEE\\_2010\\_Declarations.html](http://etuce.homestead.com/CSEE_2010_Declarations.html)

### *Horizon 2020*

La Commission européenne a publié le programme *the Horizon 2020* le 30 novembre 2011 ; ce programme s'étendra de 2014 à 2020 en tant que programme général de recherche et d'innovation de l'UE. Le programme *Horizon 2020*, tout comme *l'Erasmus pour tous*, est le résultat d'une idée visant à fusionner différents volets afin de simplifier l'architecture du programme. Ce programme comporterait l'actuel *Programme-cadre pour la recherche*, les activités en rapport avec l'innovation du *Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation* et *l'Institut européen de technologie*. Avec un budget de 80 milliards d'euros, ce programme *Horizon 2020* vise à établir un lien plus étroit entre la recherche et l'intérêt des entreprises et des milieux d'affaires. Les priorités du programme *Horizon 2020* seront les suivantes :

1. **Excellence scientifique**, en soutien aux individus doués
2. **Leadership industriel**, visant à promouvoir la recherche au service de l'industrie
3. **Défis de société**, dans le but de renforcer les liens entre les recherches menées dans différents secteurs.

Le CSEE s'inquiète de l'approche de la priorité 2, trop nettement orientée sur le marché, car le programme apportera une contribution financière aux travaux de recherche ayant spécifiquement des finalités industrielles. Le Parlement européen entamera les débats sur ce programme, de même que la Commission européenne, et son adoption devrait intervenir pour fin 2013.

Les documents relatifs au programme *Horizon 2020* sont disponibles sur le site suivant :

[http://ec.europa.eu/research/horizon2020/pdf/proposals/com%282011%29\\_809\\_final.pdf#view=fit&pagemo de=None](http://ec.europa.eu/research/horizon2020/pdf/proposals/com%282011%29_809_final.pdf#view=fit&pagemo de=None)

## La mobilité, un état d'esprit

### *Conférence de la présidence polonaise sur la mobilité*

La présidence polonaise a organisé à Sopot du 17 au 19 octobre une conférence ayant pour but de débattre du rôle et des potentialités de la mobilité dans l'éducation formelle et dans l'éducation non formelle. La conférence, intitulée « *La mobilité, un moyen d'acquérir et de développer les compétences – des juniors aux seniors* » a permis de faire un tour d'horizon de la situation actuelle de la mobilité dans l'éducation ainsi que les perspectives de développement.

Les représentants de la Commission européenne ont assuré que la question de la mobilité restera un des principaux points étudiés dans le cadre de l'éducation. Les participants ont souligné la nécessité de mettre l'accent non seulement sur la concrétisation de la mobilité, mais aussi d'en assurer la qualité. Bien que la mobilité soit au centre de nombreux programmes de l'UE qui bénéficient de financement, elle est toujours considérée dans de nombreuses régions comme un obstacle et non pas comme une amélioration pour les écoles et le secteur de l'éducation des pays. Cependant, la mobilité devrait être une norme et doit être un état d'esprit, ainsi que l'ont exprimé différents orateurs. Pour cette raison, les enseignants (et les étudiants) doivent bénéficier d'un appui et être encouragés à participer à des échanges par-delà les pays et les régions, dans le cadre de la politique menée par les écoles et les chefs d'établissement.

Un document de synthèse, intitulé « *The Final Declaration* » a été rédigé et adopté ; il présente la synthèse des débats ainsi que les recommandations formulées par les participants. Il peut être consulté sur : <http://konferencje.frse.org.pl/img/Mfile/377/file.pdf>.

### *Nouveaux critères de référence pour la mobilité à des fins d'apprentissage*

Le Conseil Education de l'Union européenne a adopté le 28 novembre 2011 un document intitulé *Conclusions du Conseil sur un critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage*. La Commission européenne fixe comme suit ses objectifs chiffrés : 6% des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels et 20% des étudiants de l'enseignement supérieur devraient bénéficier de programmes de mobilité et participer aux programmes de mobilité à l'étranger d'ici 2020. Cette politique prend en compte la situation économique actuelle et en conséquence, les critères de référence fixés ne sont pas des objectifs concrets pour les Etats membres mais des recommandations que les pays doivent intégrer dans leurs priorités.

La mobilité à des fins d'apprentissage est définie dans ce contexte comme la mobilité physique et non pas comme la mobilité en ligne. La recommandation contenue dans les conclusions du Conseil aux Etats membres préconise que ces derniers préparent des statistiques et mènent des enquêtes sur la mobilité des enseignants à tous les niveaux de l'éducation, dans la perspective d'élaborer un indicateur pour la mobilité des enseignants. Cette recommandation souligne également la nécessité de porter au crédit de tout individu le temps d'étude ou d'expérience du travail passé à l'étranger.

Dans la déclaration qu'il a adressée aux institutions de l'Union européenne, le CSEE a appelé leur attention sur le fait que de grandes difficultés subsistent sur le plan de la mobilité des enseignants : assurer leur remplacement d'enseignants qualifiés ; offrir une base financière saine ; garantir la portabilité des droits à la retraite et à la sécurité ; reconnaître les périodes de travail à l'étranger ; maintenir l'équilibre dans l'effectif des enseignants ; assurer un soutien approprié de la part des employeurs dans les pays d'origine aussi bien que dans les pays hôtes. Nous avons recommandé à l'UE d'intégrer ces éléments dans les statistiques au moment où elle recense les obstacles freinant la participation aux programmes de mobilité. Le CSEE souligne

l'importance d'associer les parties prenantes de l'éducation, et en particulier les syndicats d'enseignants, à l'effort de promotion de la mobilité à des fins d'apprentissage.

Le document de politique peut être consulté sur :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st16/st16745.fr11.pdf>

## Le rôle des syndicats dans l'assurance de la qualité de l'EFP

Le CEDEFOP, qui est l'agence de l'Union européenne pour l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels dans les Etats membres et au plan européen, a organisé les 24 et 25 novembre 2011 une conférence intitulée *Outils européens communs pour l'éducation et la formation –Travailler ensemble pour le partage des politiques d'enseignement et de formation professionnels* ». Le CEDEFOP a invité les protagonistes et les partenaires sociaux à ouvrir le débat sur leur rôle dans la mise en application d'un cadre et d'outils d'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels.

La concrétisation des initiatives visant à améliorer la qualité de l'éducation se heurte à de nombreux obstacles, les outils devant favoriser cette démarche ont été créés en 2008 – 2009 ; il s'agit notamment du CEC (cadres nationaux des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie correspondants), de l'Europass, de l'ECVET, du CERAQ.

En premier lieu, les partenaires sociaux n'ont jamais été informés de la signification de ces abréviations, et ils escomptaient en apprendre davantage par le biais de cette conférence. (De plus amples explications sont données plus loin). En deuxième lieu, les participants à la conférence, émanant des organisations d'employeurs ou des organisations de travailleurs, se sont plaints de ce que, faute d'avoir reçu des informations concernant ces outils, le développement de ces derniers s'est souvent fait sans la participation des syndicats au niveau national.

En troisième lieu, selon les partenaires sociaux, même s'il est essentiel de participer aux discussions sur la conception et la mise à disposition de ces outils, la priorité donnée par de nombreux syndicats va aujourd'hui à la lutte contre les mesures d'austérité, afin de survivre aux crises.

Dans l'ensemble, la conférence a constitué une valeur ajoutée pour les partenaires sociaux, car elle a souligné la nécessité de prendre contact avec les ministères afin que les syndicats soient davantage associés de la mise en œuvre de ces outils élaborés par l'UE.

- **CEC et CNC** signifient cadre européen de certifications et cadre national de certifications. Le Cadre européen de certification (CEC) a été élaboré afin de permettre la comparaison des acquis de l'éducation, les connaissances, les savoir-faire et les compétences des diplômés dans l'ensemble de l'Europe, en fonction de 8 niveaux de certification. Par exemple, les acquis de l'éducation de niveau 1 signifient qu'une personne peut avoir des connaissances générales de base et est en mesure de travailler sous supervision ; cette situation peut donc faire référence à la détention d'un diplôme d'école primaire. Les cadres nationaux de certification sont en cours d'élaboration et seront achevés en 2012 par les Etats membres de l'UE, afin de répondre aux niveaux nationaux de certification (primaire, secondaire, EFP, bac, master, doctorat) et aux niveaux du CEC. Pour de plus amples informations : [http://ec.europa.eu/education/pub/pdf/general/eqf/leaflet\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/pub/pdf/general/eqf/leaflet_fr.pdf), [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44_fr.htm)
- **ECVET**: l'approche du système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels est le même que pour le CEC, avec toutefois la création d'un système de crédits (tel le crédit ECTS) dans l'EFP. L'essai et le développement du système se sont poursuivis et sa mise en œuvre définitive se fera à partir de 2014. Pour de plus amples informations : [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/ecvet/flyer\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/ecvet/flyer_fr.pdf)
- **CERAQ**: le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels est un instrument de référence visant à aider les autorités des Etats membres à promouvoir l'amélioration de leur système d'EFP et à superviser cette évolution. Tous les Etats membres, en ce compris les partenaires sociaux, devraient avoir mis ce système en application pour l'été 2011. Pour de plus amples informations : [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc1134\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc1134_fr.htm)
- **L'EUROPASS** est un système qui permet de donner une perception plus claire des certificats, diplômes d'EFP, diplômes d'enseignement supérieur, CV dans tout pays autre que celui dont le titulaire du diplôme est ressortissant. Pour de plus amples informations : [http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Introduction.csp?loc=fr\\_FR](http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Introduction.csp?loc=fr_FR)

## Compétences essentielles des enseignants

La Commission européenne a organisé en Irlande du 2 au 6 octobre 2011 une activité d'apprentissage entre pairs dans le Groupe de travail sur la méthode ouverte de coordination et consacrée au « Développement professionnel des enseignants » ; le CSEE y était également représenté par Tatiana Babrauskiene. Cette réunion a permis aux représentants des ministères de l'Education et de la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation), ainsi qu'au CSEE, de partager leurs idées sur la manière de développer les compétences essentielles des enseignants tant dans les pays qu'au plan de l'UE.

L'objectif de l'activité d'apprentissage entre pairs était de partager des idées sur les approches politiques en matière de compétences exigées, de sélection et de développement professionnel des enseignants.

Il a été reconnu que définir les compétences des enseignants dans un cadre donné est une tâche difficile. D'une part, cette définition des compétences peut apporter un important appui aux enseignants et leur donner des critères de référence. D'autre part, il ne s'agit pas là d'une panacée et cette démarche ne devrait pas réduire l'enseignement à une démarche utilitaire qui se contenterait de cocher des cases. La conclusion de cette



réunion est que la définition plus précise de la compétence des enseignants exige la participation de tous les partenaires et des enseignants.

## Amélioration des TIC dans l'éducation

Guus Wijngaards a représenté le CSEE à la première réunion du Groupe de travail sur la méthode ouverte de coordination, qui a été consacrée au thème « Les TIC et l'éducation », cette réunion s'étant tenue les 13 et 14 octobre à Bruxelles. Il s'agissait de discuter la feuille de route du Groupe de travail. En outre, la réunion a donné une perspective générale des activités de la Commission européenne dans le domaine des TIC et de l'éducation, ainsi que des synthèses des récentes études fondamentales sur les domaines suivantes :

- Mesure de l'utilisation des TIC et de leur incidence dans l'éducation
- Apprentissage des compétences numériques
- Les TIC, catalyseur de l'innovation dans l'éducation

Le Groupe de travail a pour tâche essentielle d'aider à mettre en place une nouvelle initiative européenne orientée sur l'incidence systémique des TIC dans l'éducation : classes créatives, environnements d'apprentissage créatifs. Le but essentiel de cette nouvelle initiative est d'apporter un appui aux Etats membres de l'UE afin de généraliser l'utilisation des TIC et de l'intégrer dans les politiques et pratiques de l'éducation, comme indiqué dans les agendas de l'UE « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » et « L'agenda numérique ». Cette nouvelle initiative est jugée nécessaire car les Etats membres, s'ils utilisent avec succès les TIC dans l'éducation et la formation informelles, a révélé de profonds déficits dans la mise en œuvre des TIC dans l'éducation et la formation formelles.

Le débat sur cette initiative se poursuivra à la prochaine réunion du Groupe de travail, fixée à janvier 2012.

## L'enseignement des mathématiques, de la science et de la technologie

La première réunion du Groupe de travail sur la méthode de coordination consacré à l'enseignement des mathématiques, de la science et de la technologie a été axée spécifiquement sur les priorités et les défis dans le domaine de l'éducation des mathématiques, de la science et de technologie en Finlande et en Estonie. C'est Helvijs Valcis qui y a représenté le CSEE. Cette réunion avait pour but de recenser et d'échanger des opinions sur les thèmes et politiques pertinents.

Le Groupe de travail thématique a essentiellement pour tâche de donner une meilleure compréhension des politiques suivies par les Etats membres dans ce domaine, en accordant une attention particulière aux élèves peu performants ; d'améliorer l'efficacité et l'effectivité de politiques et des stratégies ; de faciliter le transfert entre pays des politiques et stratégies effectives.

Le Groupe de travail a défini comme suit l'ensemble des leviers politiques devant apporter un appui aux élèves peu performants :

- Relèvement de la qualité dans la coopération entre les protagonistes, la Finlande ayant le statut de modèle de référence
- Promotion de l'enseignement des mathématiques, de la science et de la technologie
- Intégration, organisation et formation des enseignants assurant un suivi spécialisé
- Intervention précoce de la technologie dans l'enseignement, et généralisation de son utilisation

En outre, EURYDICE a publié en novembre 2011 deux études concernant, l'une *L'enseignement des mathématiques en Europe*, et l'autre *L'enseignement des sciences en Europe*. Ces rapports rendent compte des politiques et stratégies existantes. Ils traitent de matières telles que les approches à suivre par les enseignants et leurs compétences, parallèlement à la motivation des étudiants et à l'inclusion. Les liens donnant accès à ces deux études sont disponibles dans la section « Lectures recommandées » de la Circulaire.

## Enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage (TALIS)

Birgitte Birkvad a représenté le CSEE à la 12<sup>ème</sup> réunion du Bureau des pays participant à l'enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage (TALIS), qui s'est tenue les 27 et 28 octobre.

Cette réunion a permis de rendre compte des derniers développements intervenus à l'OCDE, notamment les nouveaux indicateurs pris en compte pour le rapport : *Regards sur l'éducation 2012*. Les nouveaux indicateurs sont des données sur le temps de travail et le temps d'enseignement réels des enseignants, ainsi que sur leurs salaires. Le rapport *Regards sur l'éducation* comportera également un profil d'enseignants dans différents pays, en ce compris des informations de référence sur la formation des enseignants.

Malheureusement, l'OCDE ne publiera aucun rapport sur la direction d'écoles, par manque de ressources ; cependant, le rapport TALIS 2013 comportera des données dans ce domaine. Le rapport TALIS 2013 comprendra également un volet sur la mobilité des enseignants.

## Conférence du Parlement européen « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois »

Le CSEE a assisté à une conférence intitulée « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois », qui s'est tenue le 19 octobre à l'octobre du Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen.

Cette conférence a abordé différentes questions, notamment les difficultés liées au fait que les jeunes ont des qualifications élevées toutefois insuffisantes pour le marché de l'emploi ; la transition de la phase éducation et formation au marché de l'emploi ; l'équilibrage adéquat entre la formation à court terme et la formation à long terme afin de répondre aux besoins actuels et aux besoins futurs des travailleurs et du marché de l'emploi.

C'est spécifiquement la période de transition de la formation au marché de l'emploi qui a été considérée comme étant d'une importance particulière. Diverses suggestions ont été faites quant à la manière de faciliter

cette transition, notamment l'amélioration de l'orientation et la garantie que l'offre d'éducation soit tant sur le plan physique que sur le plan mental davantage en rapport avec l'emploi futur.

Un débat a été organisé sur la question de savoir si la dépendance vis-à-vis du système public de formation des travailleurs est trop intense pour le moment. Certains participants à la conférence ont suggéré que les entreprises devraient assumer davantage de responsabilités pour promouvoir la formation et ceci aussi bien pour les travailleurs d'aujourd'hui que pour les travailleurs de demain, mais les entreprises doivent bénéficier d'incitants dans ce contexte. Cependant, il n'a pas été précisé de quelle manière créer ces incitants, ni quelle forme ils devraient prendre.

## Lectures recommandées

- ⇒ **Conseil européen : La protection des mineurs et de la dignité humaine et le droit de réponse en liaison avec la compétitivité de l'industrie européenne des services audiovisuels en ligne – Protéger les enfants dans le monde numérique »**

Ce rapport a été préparé sur la base des réponses des Etats membres de l'UE au questionnaire concernant les nouveaux défis pour la protection des mineurs dans les médias électroniques, et particulièrement les services en ligne. Référence :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st14/st14268.fr11.pdf>

- ⇒ **EURYDICE: L'enseignement des mathématiques en Europe : défis communs et politiques nationales.** Disponible en anglais uniquement.

Référence : [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic\\_reports/132EN.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/132EN.pdf)

- ⇒ **EURYDICE : L'enseignement des sciences en Europe : politiques nationales, pratiques et recherche.** Disponible en anglais uniquement.

Référence : [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic\\_reports/133EN.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/133EN.pdf)

## Calendrier des activités

1 <sup>er</sup> janvier 2012	Début de la présidence danoise du Conseil européen
20 janvier 2012	Réunion spéciale du CSEE sur la crise (Bruxelles)
14 février 2012	Réunion du Conseil de l'Éducation
20-21 février 2012	Conférence européenne sur l'éducation de la petite enfance (Budapest)
8-10 mars 2012	Séminaire ETUI-CSEE sur l'enseignement et la formation professionnels
23-24 avril 2012	Réunion du Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche (Bucarest)
23-25 mai 2012:	Conférence européenne et mondiale sur la direction d'école (Dublin)